

SIE DE RENNES CHAY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.Caractérisation technique du service	3
Présentation du territoire desservi	3
Mode de gestion du service	3
Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
Nombre d’abonnés.....	3
Eaux brutes	4
Achats d’eaux brutes.....	4
Eaux traitées.....	5
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023	5
Achats d’eaux traitées.....	5
Volumes vendus au cours de l’exercice	5
Autres volumes	6
Volume consommé autorisé	6
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2. Tarification de l’eau et recettes du service	7
Modalités de tarification	7
Facture d’eau type (D102.0).....	8
Recettes.....	8
Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	9
Indicateurs de performance du réseau	10
Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	10
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2).....	11
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
3. Financement des investissements	13
Branchements en plomb	13
Montants financiers	13
État de la dette du service	13
Amortissements	13
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	14
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	14
4.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau	15
Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	15
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : SIE RENNES CHAY

Le SIE RENNES CHAY est un syndicat intercommunal à vocation unique. Son siège social est situé en mairie de CHAY 20 rue principale. Il assure les compétences suivantes :

Production d'eau potable

Traitement de l'eau potable

Distribution de l'eau potable à CHAY, RENNES SUR LOUE et BY

Facturation de l'eau aux habitants des communes de CHAY et RENNES SUR LOUE et à la commune de BY.

Territoire desservi: Communes de Chay, Rennes-sur-Loue, By

Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : non

Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT : Oui, approuvé le 04-04-2025

Existence d'un règlement de service : Non

Existence d'un schéma directeur : Oui, date d'approbation : 04-04-2025

Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 323 habitants au 31/12/2024.

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 195 abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Chay	108	16	124	-2.4%
Rennes-sur-Loue	63	8	71	+ 1.4 %
Total	171	24	195	+3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,86 abonnés/km au 31/12/2024 (28,14 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,66 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,67 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 183,58 m³/abonné au 31/12/2024. (179,45 m³/abonné au 31/12/2023).

Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 47 298 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Puits Corvée de champagne	nappe phréatique	54 053	47 298	-12.50 %
Total		54 053	47 298	-12.50 %

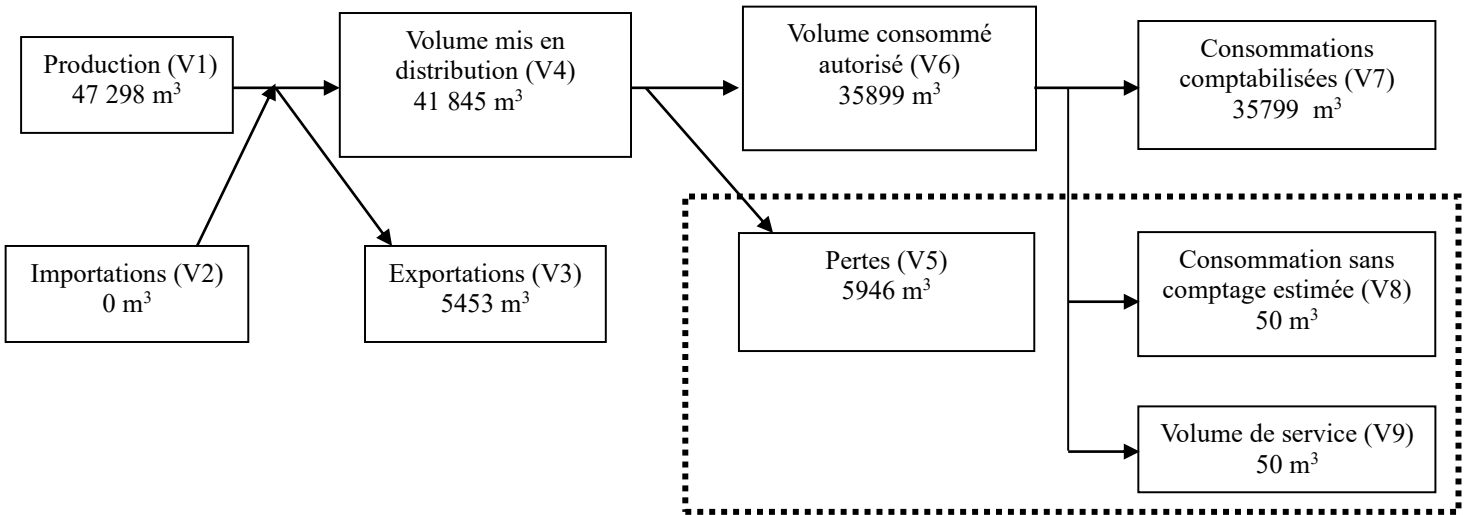
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : NEANT

Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Production

Le service possède une station de traitement aux UV à la sortie du château d'eau.

Le volume produit ne diffère pas du volume prélevé (pas d'usines de traitement générant des pertes).

Achats d'eaux traitées

NEANT

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³
Abonnés domestiques	28537	29343
Abonnés non domestiques	6815	6456
Total vendu aux abonnés des communes de CHAY et RENNES SUR LOUE	35352	35799
Total vendu à la commune de BY	7023	5453

Autres volumes

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le



ID : 025-252501432-20250904-RPQS2024-AU

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	50	50	0 %
Volume de service (V9)	50	50	0 %

Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	35452	35899	1.3%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 7 kilomètres au 31/12/2024.

2.Tarifcation de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part fixe et une part variable (en fonction de la consommation).

Les tarifs applicables pour l'année 2025 sont les suivants :

Part fixe = 50€ (location compteur)

Part variable = 1.10€ en dessous de 200m³

1€ au-dessus de 200m³

Consommation d'eau fournie à BY = 0.55 euros/m³

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	45 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 200 m ³	1,05 €/m ³	1,1 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	0,9 €/m ³	1 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Redevance sur performance des réseaux (Agence de l'Eau)	___ €/m ³	0.01 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	suprimée
	Redevance sur consommation d'eau potable (Agence eau)	___ €/m ³	0.43 €/m ³

La délibération fixant les tarifs 2024 est la suivante : 2024-06 du 22-03-2024.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40	40,00	___%
Part proportionnelle	126	126,00	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	166	166,00	___%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.80	1.20	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34.80	1.20	___%
Total	200.80	167.20	___%
Prix TTC au m³	1.67	1,39	___%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés (Rennes-Sur Loue + Chay + By) au titre de l'année 2024 sont de 41252 m³/an (42 375m³/an en 2023).

2.2 Recettes

Recettes de la collectivité en 2024:

Recettes vente eau aux habitants de CHAY et RENNES SUR LOUE : 45899.60€

Recettes liées à la vente d'eau à la commune de BY : 4189.92 €

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 50 089.52€

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	6	0
Paramètres physico-chimiques	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100%

2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 87

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15

VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.4 Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	78,6 %	87.4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	16,62	16.18
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,2 %	85.6%

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.4 m³/j/km.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2.4 m³/j/km.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les

interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	___%	___%	__0__%	0%

Au cours des 5 dernières années, 0_ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est **de 0_ %**.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%**.



3 Financement des investissements

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants TTC des dépenses de fonctionnement liés aux réseaux (c/61523)	7478.41€	3498.19€
Montant TTC des dépenses d'investissement	26718.12€	2940€
Montants des subventions en €	0€	0€

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 17488 € (amortissements des biens) et de 4862€ (amortissement des subventions).

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
neant	0	0

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant	0	0

4 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a réduit des factures d'eau pour 985€ suite à erreur de comptabilisation.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

5 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	329	323
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,67	1,92
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,6%	87,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,6	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,5	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0275